Image not found or type unknown

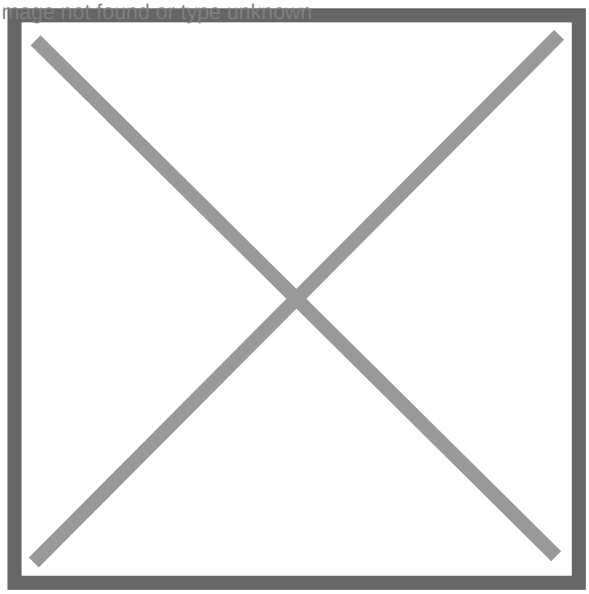

Problème de cautionnaire/ peut- on expulser une mère au foyer

Par **ness73**, le **13/04/2010** à **21:55**

Bonjour,
Voilà, pour la petite histoire: mon bien avant que l'ont soient mariés, c'était porté cautionnaire de son ex copine qui a un fils et qu'il considère comme son propre fils qui pas ma de père..bref ça fait à peut près 4 ans qu'elle y habite mais fin juin dernier un huissier est venue à la maison et nous a informée qu'elle devait de nombreux loyer , qu'ils allaient monter un dossier pour qu'elle soit expulsée mais que cela pourrait prendre du temps et qu'elle passe finalement l'hiver encore dans l'appart, a moins qu'elle trouve une solution avec l'assistante social car avec les APL il ne lui reste que env 79 euros à payer mais on restait cautionnaire, bref elle a payer mais ça recommence elle doit à ce jour 1500euros et soit disant qu'elle serait expulsé fin Mai. Mais on m'a dit donc dite moi svp, que l'on avait pas le droit d'expulser une femme avec un enfant a charge? (mais l'enfant est placé dans une famille d'accueil depuis env 9 mois la mère ne l'a plus que le mercredi après midi et du samedi au dimanche soir. désolé c'est un peu compliqué!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés